



Perpignan, le 21 avril 2020

**A Monsieur Philippe CHOPIN
Préfet des Pyrénées-Orientales**

Objet : mesures de dé-confinement concernant les établissements scolaires

Monsieur le préfet,

Lors de son allocution du 13 avril, Emmanuel Macron a annoncé une réouverture progressive des écoles dès le 11 mai prochain.

Comme vous pouvez le comprendre, cette décision, si elle venait à être mise en œuvre, inquiète fortement le personnel de l'éducation nationale, de la fonction publique territoriale ainsi que des transports scolaires.

En effet, rien ne permet de dire que les conditions sanitaires seront réunies pour garantir une reprise des cours en toute sécurité et les premières annonces semblent encore peu concrètes et très éloignées des capacités matérielles de l'État.

Après 1 mois de confinement et plus de 20000 morts dû à l'épidémie du coronavirus, Covid19, il est indispensable d'assurer la sécurité sanitaire de tous.

Aujourd'hui, face à leur incapacité d'assurer cette sécurité sanitaire, de nombreuses Universités annoncent la reprise des cours physiques en septembre. L'Éducation Nationale s'oriente vers un choix différent impliquant de nombreux salariés. Ces salariés (personnels de l'Éducation Nationale : enseignants, techniciens, AESH, ... ; agents territoriaux : agents de collège et lycée, Atsem, personnels de cantine, de crèche, d'entretien, ... ; salariés des transports scolaires, ...) ont parfaitement conscience qu'un report de la rentrée à septembre creuserait encore les inégalités qu'il essayent de combler au quotidien. Il n'en demeure pas moins que la sécurité sanitaire doit être et rester la priorité pour eux comme pour les enfants accueillis.

Pour l'heure, rien ne garantit que l'Éducation nationale et les collectivités territoriales seront en capacité d'avoir d'ici un mois – soit 12 jours ouvrables ! – à disposition des stocks suffisants de matériel de protection et de tests pour équiper les établissements et garantir la

santé de toutes et tous. D'autant que les besoins actuels ne sont ni garantis, ni couverts dans les centres hospitaliers, les EHPAD ou pour toute autre profession travaillant encore actuellement dans des secteurs d'activités essentiels à la vie de la nation.

Pour la CGT66, il est indispensable de mettre en place des mesures de protection des salariés et des élèves pour envisager une réouverture des établissements scolaires.

La CGT66 exige donc :

- Des tests (du virus et de l'immunité) généralisés pour élèves et adultes renouvelés régulièrement.
- Des effectifs permettant de maintenir partout l'ensemble des mesures et gestes barrières préconisés (en classe, dans la cour, la cantine, les transports ...).
- Des masques renouvelés toutes les 4 h, du savon et du gel, des sanitaires propres, la désinfection des bâtiments.
- La mise en place d'une organisation du travail permettant la tenue des cours tout en assurant la sécurité des salariés et des élèves, ainsi que des objectifs pédagogiques pour la reprise.
-

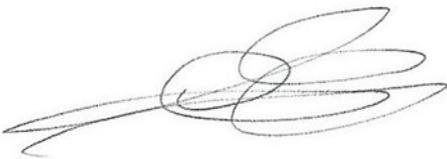
Les annonces faites par le Ministre de l'Éducation nationale ce matin, lors de son audition par la Commission des affaires culturelles et de l'Éducation de l'Assemblée nationale, renforcent nos inquiétudes sur la priorité donnée à l'économie au détriment de la santé.

Par conséquent, la CGT66 vous demande d'organiser une réunion téléphonique avec l'ensemble des acteurs participant au système éducatif départemental (rectorat, conseil départemental et régional et organisations syndicales représentatives) afin d'aborder toutes ces questions et de connaître votre plan d'action pour la date du 11 mai dans les établissements scolaires.

Dans l'attente de votre retour, veuillez agréer, Monsieur le préfet, nos salutations républicaines.

Pour l'UD CGT66

Julien BERTHELEMY



Pour la CSD CGT 66

Aziza ACHLOUJ



Pour la CGT Educ'action 66

Nicolas Ribo

